

Séance du Conseil municipal du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi seize décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 9 décembre 2024, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de **Monsieur Patrice NION, Maire.**

Présents : M. Patrice NION, M. Patrick FLAUTRE, Mme Marie-France PAUGAM, Mme Ginette CARPENTIER, M. Daniel BOUCOURT, Mme Isabelle ASSELIN, Mme Christine CAMPAIN, Mme Corinne GRILLY, Mme Alice PAUMIER et M. Dominique VOISIN.

Absents excusés : M. Daniel AMOURETTE (a donné procuration M. BOUCOURT) et M. Stéphane TROHAY.

Absentes : Mme Gwendoline HAVÉ et Mme Nathalie LA RUS

Secrétaire de séance : Dominique VOISIN.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Association Les P'tits Lutins – Mise à disposition de la salle d'animations

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Céline VENGEON, Présidente de l'Association Les P'tits Lutins.

Elle explique que l'association regroupe une vingtaine d'assistantes maternelles s'occupant de 52 enfants.

Le but de l'association est de regrouper les enfants pour favoriser les liens sociaux entre eux.

Jusqu'à présent, l'association vient à la salle d'animations de Sainte-Croix 1 matinée par semaine (le mardi matin), hors période scolaire.

Les assistantes maternelles souhaiteraient y venir une 2^{ème} matinée (le vendredi matin). Cela permettrait de répartir les enfants sur les 2 matinées car parfois la séance est très bruyante.

Chaque assistante maternelle cotise à l'association à hauteur de 20 €/an. L'association organise également 2 foires à la puériculture par an et ont 2 subventions communales.

L'association n'est pas opposée à participer un peu plus pour cette mise à disposition mais dans un montant raisonnable, sinon ce serait au détriment des enfants.

Actuellement, le tarif pour une matinée par semaine est de 200 €/an.

M. PAUGAM demande de quelles communes viennent les enfants. Il lui est répondu de toutes les communes aux alentours de Buchy. Dans l'association, 2 assistantes maternelles et 4 enfants sont de Sainte-Croix.

Mme GRILLY demande si un prêt de salle a été sollicité auprès d'autres communes. Non, car pas forcément de salle avec pièce du rangement du matériel.

M. FLAUTRE dit que si l'on ne demande pas plus, cela pourrait poser problème avec les autres associations qui utilisent les lieux (consommation électrique et eau).

M. BOUCOURT lui dit que la salle est chauffée, qu'elle soit utilisée ou pas.

Mme VENGEON sort de la salle de réunion et le débat continue au sein du Conseil municipal.

Après discussions, les membres du Conseil décident de fixer la participation financière de cette mise à disposition pour 2 matinées par semaine à 250 €/an.

Travaux du presbytère – DGD de l'Entreprise GALLIS

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil des frais complémentaires indirects facturés par l'Entreprise GALLIS sur le Décompte Général Définitif.

Ces frais correspondent à :

- des frais liés aux pertes d'exploitation suite à la perte d'heures de production due au blocage de la période travaux programmée (soit 424,71 h x 41.63 € = 17 680.68 €)
- des frais liés aux pertes d'exploitation pour mobilisation d'effectif sur chantier hors période programmée (soit 321,75 h x 41.63 € = 13 394.45 €)

Le montant total de ces frais complémentaires indirects s'élève à 31 075.13 € HT.

Etant entendu qu'il y a un délai pour répondre un projet de DGD envoyé par une entreprise, et que dans ce cas d'espèce, le délai est largement dépassé, Monsieur le Maire propose que ces frais complémentaires indirects soient réglés à l'Entreprise GALLIS.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent le paiement de ces frais complémentaires indirects qui s'élèvent à 31 075.13 € HT.

Un état financier du projet global est donné aux conseillers municipaux.

M. FLAUTRE se demande comment on va amortir cette perte. A la différence de la construction de la salle des fêtes, il n'y aura pas de recettes.

Pour Mme GRILLY, c'est un projet qui n'est pas fait pour une petite commune comme Sainte-Croix.

M. BOUCOURT répond qu'il fallait faire quelque chose de ce bâtiment au risque de le voir se dégrader de façon importante.

Pour Mme ASSELIN, il faudrait trouver d'autres projets qui permettent d'avoir des recettes.

Pour M. VOISIN, il faut expliquer les chiffres aux habitants. Peut-être voir pour reporter quelques investissements qui étaient prévus.

Pour M. NION, l'idée est d'aller demander des subventions aux communes environnantes.

APAVE - Mise à jour du rapport final de contrôle technique du presbytère en médiathèque

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la nécessité de prendre un arrêté d'ouverture du bâtiment en Etablissement recevant du Public.

Il est nécessaire, afin de prendre cet arrêté en toute connaissance de cause, de mettre à jour le rapport final édité par la Société APAVE en mai 2024, ce dernier ayant été établi alors que le chantier n'était pas terminé.

Monsieur le Maire expose le devis reçu de la Société APAVE pour un montant de 2 880.00 € HT soit 3 456.00 € TTC.

A l'unanimité, les membres du Conseil valident ce devis de 2 880 € HT pour la mise à jour du rapport final de contrôle technique du presbytère en médiathèque et chargent Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Médiathèque – Entretien des locaux

Monsieur le Maire propose de faire appel à la Société Olivier Clean pour l'entretien des locaux de la médiathèque. Il y aurait ½ journée de ménage par mois + sanitaires tous les 15 jours + vitres 2 fois par an.

Accord unanime du Conseil pour que l'entretien soit confié à la Société Olivier Clean.

Elaboration du Document unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Il est obligatoire d'établir rapidement le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Renseignement va être pris auprès d'autres communes, notamment pour voir s'il est possible de s'inspirer de leur DUERP.

Il est également possible de s'associer au Centre de Gestion de la Seine-Maritime qui va lancer un groupement de commandes pour la réalisation des DUERP.

Après discussions et renseignements pris auprès d'autres communes, il est décidé de participer au groupement de commande du CDG76 pour élaborer le DUERP.

Subventions 2025 – Modification de la délibération du 4 novembre 2024.

Le sapin de Noël ayant été facturé directement par le pépiniériste, il est nécessaire de modifier le tableau des subventions pour retirer la subvention de 40 € à l'APE des Houlettes.

Après discussion, les membres du Conseil décident d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2025 :

Association	Montant 2025
C.C.A.S.	3 500 €
Secours populaire	30 €
AFSEP (scléroses en plaques)	30 €
Comité des fêtes	1 000 €
Myopathies AFM	30 €
Lis-moi une histoire	120 €
Association Charline (enfants à l'hôpital)	30 €
AIDES	30 €

Club de la Bonne entente	500 €
Centre Becquerel	40 €
Asso. Vie et Espoir	30 €
Asso. Sportive et culturelle	0 € - en attente d'un bureau
Art religieux en Seine-Maritime	30 €
Amicale Anciens élèves de Ste Croix	150 €
Anciens Combattants	250 €
Association Gilles Martin	100 €
École de judo Jacques LEMAITRE	80 €
Association Reg'ART CONFRONTATIONS	200 €
Jeunes Sapeurs Pompiers de Buchy	20 €
TOTAL	6 170 €

Rapports sur le Prix et la Qualité des services de l'eau et de l'assainissement

Les RQPS sur l'eau et l'assainissement sont à la disposition de chacun à la mairie.

Participation à la prévoyance des agents

Monsieur le Maire informe qu'il va être obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2025, de participer financièrement à la prévoyance des agents pour un minimum de 7€/ mois, soit sur adhésion au contrat groupe du Centre de gestion, soit sur un contrat labellisé souscrit par les agents.

Après discussions, il est décidé d'adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion et de participer à hauteur de 7€/mois pour les contrats prévoyance des agents.

La même discussion devra avoir lieu pour le risque Santé pour lequel il sera obligatoire de participer à compter du 1^{er} janvier 2026 pour un montant minimum de 15€/mois.

Ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à engager des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite de 157 000.00 € tel que répartis ci-dessus, soit moins de 25 % de 635 173 € correspondant au quart des crédits ouverts en 2024. Le Conseil précise que toutes les dépenses engagées seront inscrites au BP 2025.

QUESTIONS DIVERSES

- fermeture de la mairie du 24 décembre 2024 au 5 janvier 2025
- cérémonie des vœux : vendredi 10 janvier 2025 à 18h30
- remplacement du poste d'agent technique : mise en concurrence du poste jusqu'au 5 janvier 2025. Entretien puis recrutement au 15/01/2025
- entretien extérieur de la commune : une entreprise va intervenir pour faire l'entretien autour de la salle des fêtes. 50€/heure.

M FLAUTRE signale que le camion de livraison de gaz a eu des difficultés pour faire sa livraison car le chemin d'accès était très humide. Il propose de demander à l'Entreprise LETELLIER de faire un grattage et d'y mettre des gravats et du tout-venant. Faire un devis.

M. FLAUTRE signale qu'il n'y a toujours pas d'eau chaude à la garderie. M. NION lui répond qu'il est en attente de l'intervention de M. DUVAUCHEL.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.